DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 3ème GROUPE

COMMUNE DE REDESSAN
Je soussigné (e), (nom et prénom) BONNET Valentin
domicilié (e) à 3 Impasse Colette, 30129 REDESSAN
police assurance responsabilité civile n°
agissant en qualité de (1) :
personne physique,
☐ représentant de l'association (ou de la société) . Comité des fêtes de Redessan ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
fonction (président, secrétaire, trésorier): Président
dont le numéro d'agrément est (si association sportive) :
sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3 ^{ème} groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels ≤ 18°)
qui se tiendra à (adresse complète du lieu) Parc de la Fontaine, 30129 REDESSAN
le (date) Samedi 13 juillet 2024
de (heure de début) 19h à (heure de fin) 01h00 le dimanche 14 juillet
à l'occasion de la manifestation suivante : Fête nationale
Nombre d'autorisations déjà obtenues : .3/ 5 pour une association (2)
/ 10 pour une association sportive agréée ⁽²⁾
/ 2 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole ⁽²⁾ / 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune touristique). (2)
100
Fait à
(1) Cocher la case correspondante
Commune de la Callana
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2122-24, Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3, Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216-002 du 1e août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard, Vu la demande formulée par
Vu la demande formulée par
Le Maire de la commune de RICESTON
ARRÊTE
Article 1: M. Valentin BONNET ARRETE
agissant en qualité de (1):
personne physique, représentant de l'association (ou de la société): Courte des Fetes
eșt autorisé à ouyrir un dé bit de boissons temporaire, du 3 ^{ème} groupe
à (adresse complète du lieu)(1). The de la lieu domaine privé
le (date) de (heure de début) de (heure de de début) de (heure de
à l'occasion de la manifestation suivante : Fizite Notionale
Article 2: Le cas échéant (1):
L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à : 1 du matique 1417 Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.
Article 3: Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1 ^{er} août 2017 susvisé. Article 4: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes. Article 5: - Le maire,
- Le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie.
Fait à (signature et cachet de la mairie)
(1) Cocher la case correspondante

(2) Maximum autorisé pour une année civile